



PRG
Parti Radical de Gauche

RRDP

La lettre de votre député

Edito

JUILLET 2016



A l'heure où j'écris ces quelques lignes, le *Projet de Loi « visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs » (la Loi Travail)* vient d'être discuté au Sénat où il a été totalement dénaturé et durci au détriment des travailleurs, avant son retour à l'Assemblée Nationale.

Engagé avec une procédure accélérée dès le 24 mars, adopté par l'Assemblée Nationale sans débat avec le recours à l'article 49-3, ce texte a suscité bien des inquiétudes. Pourtant il contient des avancées notables. Avec les députés de mon groupe (RRDP), nous avons rejeté la motion de censure pour ne pas fragiliser encore davantage notre pays par une crise institutionnelle et parce qu'ainsi nous avons adopté les aspects positifs de ce projet notamment l'adaptation du droit du travail à l'ère numérique avec le droit à la déconnexion qui garantit le respect de la vie familiale et privée des salariés, des mesures favorables aux petites entreprises quand elles sont victimes d'une baisse de commandes ou de chiffre d'affaires pendant au moins un trimestre, de nouveaux droits en termes de congés, le compte personnel d'activité, la protection de la femme enceinte lors de son retour dans l'entreprise (amendement RRDP).

Avec les députés de mon groupe, nous avons demandé que ce texte évolue sur un certain nombre de points notamment pour placer les PME et TPE au cœur de cette réforme.

Pour ma part, j'ai réussi à faire avancer la question des travailleurs saisonniers. Les saisonniers en CDD renouvelable pourront bénéficier du même régime que les CDI, quant aux périodes de professionnalisation. La loi va également imposer des négociations sur la reconduction automatique des CDD saisonniers, et sur les modalités de compensation financière versée aux salariés, en cas de non reconduction du contrat de travail. Une expérimentation aura également lieu, avec des CDI en alternance, même s'il n'y a pas d'accord de branche.

J'ai également l'engagement que les salariés des régies de remontées mécaniques pourront être placés au chômage partiel, quand leur employeur a adhéré au régime d'assurance chômage. Un moyen d'aider économiquement les plus petites stations.

Ce texte n'a pas toujours été perçu comme favorisant l'embauche. Pourtant il prévoit des mesures pour favoriser l'économie et l'emploi. Espérons pouvoir en mesurer rapidement les effets positifs.

Au-delà, ce texte, largement issu des réflexions de la CFDT, valait-il en cette période difficile, autant de manifestations, de troubles ... ?

Pour que chacun se fasse sa propre opinion, je vous proposerai, dans le prochain numéro, un « dossier spécial » sur cette loi, telle qu'elle sera définitivement adoptée.

Directeur de la Publication
Joël Giraud
Crédit Photos
© Joël Giraud
© Assemblée Nationale-2016
Editions du Fournel

En direct de ...

Loi Biodiversité : « l'amendement Giraud » sur la chasse et les communes nouvelles et le dialogue établi par Ségolène Royal ont fait basculer le Sénat vers un vote favorable. Le texte a finalement été largement adopté au Sénat par

263 voix contre 32, une minorité de sénateurs s'étant quand même opposée au texte jusqu'au bout.

L'amendement sur la possibilité pour les communes déléguées lorsqu'elles fusionnent de garder leurs associations de chasse a été déterminant pour ce vote ainsi que l'a souligné,

au nom du groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen (RDSE), Raymond Vall, qui a cité le député Joël Giraud dans la Haute Assemblée, comme auteur de cette réforme et garant de sa bonne adoption à l'Assemblée Nationale. L'avis favorable du Gouvernement sur l'amendement de Joël Giraud, ajouté à cette situation rare d'un texte adopté dans les deux assemblées ne permettent désormais plus aucun doute sur le maintien de la disposition relative à la chasse et aux communes nouvelles dans le texte qui a été adopté définitivement fin juin.

Les députés radicaux de gauche ont soutenu la proposition de loi écologiste visant à supprimer la publicité dans les programmes jeunesse de la télévision publique et



veulent une protection

accrue pour les enfants. Joël Giraud et ses collègues ont également amendé ce texte afin d'étendre l'interdiction de la publicité commerciale aux chaînes de télévision privées ainsi qu'aux sites destinés à la jeunesse, afin qu'il ne se limite pas à la simple remise d'un rapport au Parlement mais que cette proposition de loi soit effectivement mise en place. Le texte est actuellement au Sénat en attente d'une seconde lecture.

Le groupe Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste (RRDP) en question d'actualité, a repris le cheval de bataille du service national comme élément de citoyenneté en prenant

exemple sur le service militaire volontaire.

Cette position a fait suite à la lettre adressée par Marie-Françoise Bechtel députée MRC de l'Aisne et Joël Giraud (PRG) sur la nécessité de réinstaurer un service national en France, service obligatoire de 3 à 6

mois pour garçons et filles qui serait étendu à la protection civile de la population. Olivier Falorni (RRDP-Charente-Maritime) est intervenu sur ce thème concluant sur une phrase ironique sur le débat sur la déchéance de nationalité qui a fait grincer quelques dents.

« Face au terrorisme, l'essentiel ce n'est pas de déchoir ou de ne pas déchoir, l'essentiel est de ne pas échouer ».

Déchéance de nationalité.

A l'occasion du débat qui s'était engagé sur ce sujet, les députés radicaux de gauche avaient réaffirmé leur position.

Pour Joël Giraud et ses collègues, pas question de déchéance de nationalité pour les seuls binationaux.

En revanche, ils ont renouvelé leur souhait de voir les terroristes quelle que soit leur origine, privés de droits

civiques, civils et familiaux. Certains de ceux qui ont fait la France et son histoire étaient de nationalité étrangère ou binationaux. Ainsi en est-il de Gambetta avec le 4 septembre, de Zola avec « J'accuse » ou encore de Kessel avec le Chant des Partisans.

Pourquoi alors exonérer de toute sanction les français dit « de souche » dès lors qu'ils sont accusés également de crimes terroristes et stigmatiser les seuls binationaux ?

Une solution alternative, celle d'interdire des droits civiques, civils et de famille les auteurs de crimes terroristes, les privant de citoyenneté, aurait été une mesure symboliquement forte et respectueuse de la notion d'égalité devant la loi, sans distinction d'origine, telle qu'elle est exprimée par les valeurs de la République.

Les radicaux de gauche n'ont pas été entendus et la réforme a été enterrée. Dommage !



... l'Assemblée Nationale

Compétitivité de l'agriculture et de la filière agroalimentaire.

Jeudi 4 février, l'ordre du jour appelait la discussion sur une proposition de loi présentée par un groupe de sénateurs en faveur de la compétitivité de l'agriculture et de la filière agroalimentaire. Le débat aurait dû avoir lieu dans l'hémicycle mais c'était sans compter sur l'adoption d'une

motion de rejet préalable présentée par les députés socialistes ! Joël Giraud et ses collègues du groupe Radical Républicain Démocrate et Progressiste (RRDP) ont déploré vivement l'adoption de cette motion à laquelle ils se sont fortement opposés ainsi que la majorité des députés écologistes.

Certes ce texte présentait quelques faiblesses dont il aurait été intéressant

justement de débattre pour les amender, mais il avait surtout le mérite de chercher à répondre aux problèmes de nos paysans et à la crise que traverse notre agriculture française depuis de trop nombreuses années. La récente loi d'avenir sur l'agriculture a apporté des mesures constructives mais la crise est toujours là. Le débat aurait pu permettre d'avancer et de chercher des solutions au déclin agricole et à la crise du monde paysan qui n'ont que trop duré. Au-delà, ils considèrent qu'une motion de procédure dans ce secteur en particulier où doivent primer l'écoute et le respect est inconcevable en démocratie. Les députés RRDP ont précisé dans l'hémicycle que « *Ne pas discuter est plus qu'un crime c'est une faute !* ».

Crise agricole : Joël Giraud obtient du Gouvernement qu'il amende la loi sur la transparence de la vie économique pour rééquilibrer les relations entre producteurs et grande distribution. En séance de nuit, le 28 mars dernier, Joël Giraud a souhaité mettre l'accent sur la crise agricole, mal européen, mais aussi français. Dans le collimateur du député : le déséquilibre entre producteurs et grande distribution qui a favorisé les seconds « *au détriment de l'aménagement et de la vitalité de nos territoires, de l'autonomie et de la sécurité alimentaires et de notre*

commerce extérieur », un déséquilibre instauré par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 auquel le Gouvernement, malgré de nombreux amendements des députés radicaux de gauche, a toujours refusé de toucher.

A la veille de la présentation de la loi Sapin 2 et suite aux engagements du Président de la République et du Gouvernement de changer de doctrine sous la pression du monde agricole, Joël Giraud a demandé comment garantir l'efficacité de la révision annoncée de la LME. Il craint un nouveau lobbying de la grande distribution car, dans le texte présenté aucune disposition n'est affichée.

Pour autant le ministre de l'Agriculture a annoncé un geste fort et un amendement du Gouvernement a été déposé sur trois points : **1/ l'incessibilité des contrats laitiers, 2/la réforme de la LME, 3/la possibilité de prononcer des astreintes à l'encontre des entreprises qui ne publient pas leurs chiffres.**



Déclaration nutritionnelle sur les denrées alimentaires :

La vente directe ne sera pas concernée par l'étiquetage contraignant.

Interpellé par de nombreux agriculteurs haut-alpins, Joël Giraud a saisi la secrétaire

d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie Sociale et Solidaire au sujet de l'application des dispositions relatives à la déclaration nutritionnelle concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires et les

productions fermières à base de lait. Cette obligation de faire figurer une déclaration nutritionnelle vise exclusivement les denrées alimentaires préemballées et approvisionnées dans des volumes conséquents destinés à approvisionner la grande distribution.

Que l'amateur de bon fromage se réjouisse ! Il pourra continuer à acheter son petit chèvre préféré sur nos marchés et sa tomme de vache ou de brebis directement à la ferme ou via les circuits courts, sans risquer de les voir emballés dans un papier noirci de mentions légales !

Spécial montagne

Les stations classées pourront garder un office de tourisme indépendant.

Lors de la réunion du mercredi 20 janvier de la Commission Permanente du Conseil National de la Montagne présidée par le député Joël Giraud, le secrétaire d'État aux collectivités locales de l'époque, André Vallini, est venu apporter la nouvelle tant attendue par les associations d'élus qu'ils soient de la montagne ou du littoral. Les stations classées et celles qui bénéficient d'une marque territoriale protégée pourront conserver un office de

tourisme indépendant distinct de celui de l'inter-communalité.

La demande des élus de la montagne réitérée le 11 janvier lors du débat sur le tourisme à l'Assemblée Nationale, a été entendue. André Vallini a précisé que les « dispositions législatives organisant cette dérogation seraient intégrées dans le premier texte pouvant porter cette mesure », de préférence dans le 1^{er} semestre 2017. La notion juridique de marque territoriale protégée sera également précisée. Le ministre est parti sous les applaudissements des membres du Conseil National de la Montagne qui l'ont

remercié d'avoir ainsi conclu la réflexion souhaitée sur ce sujet par le Premier Ministre lors du Conseil National de la Montagne tenu à Chamonix le 25 septembre 2015 et ont mis à profit cette réunion pour dire, en cette période de difficultés pour les stations, à quel point les mesures portées par le CNM et acceptées par le Gouvernement, comme le nouveau calendrier scolaire, étaient de nature à assurer la survie de l'économie montagnarde. Les dispositions seront incluses d'ici à la fin de l'année soit dans un texte spécifique, soit dans la Loi Montagne.



Myriam EL KHOMRI
Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Formation professionnelle
et du Dialogue social

Suite à sa demande un groupe de travail a été constitué au ministère du Travail auquel il participe avec assiduité, comme

Président de la Commission Permanente du Conseil National de la Montagne avec trois collègues élus de montagne les députées Bernadette Laclais et Marie-Noëlle Battistel ainsi que la sénatrice Annie David. Il a donc demandé à la ministre de faire sortir de la précarité les travailleurs saisonniers en s'appuyant sur les conclusions de ce groupe de travail à savoir : une définition claire du travail saisonnier dans le code du travail, la clause de reconduction automatique telle qu'elle existe dans les remontées mécaniques, pour les contrats longs, ou, à défaut, l'application d'une prime de précarité, sans oublier toutes les questions liées au logement.

Travail saisonnier.
A diverses reprises Joël Giraud est intervenu sur la précarité des travailleurs saisonniers.



Météo France : devant la suppression de 53 implantations depuis 2008 (sur les 105 initiales) et les 7 annoncées en 2016, Joël Giraud, a préféré anticiper en demandant au Gouvernement que « la bourrasque qui souffle sur ce service » s'arrête et que soient préservés les centres

de montagne, dont celui de Briançon en raison de leur utilité pour la prévision fine des risques d'avalanche notamment.

Le secrétaire d'État aux Transports Alain Vidalies, s'est voulu rassurant en rappelant la volonté de sa ministre de tutelle Ségolène Royal qui « reconnaît leur compétence cruciale et souhaite que les massifs continuent à bénéficier de

ces soins performants ». Joël Giraud a appelé à la vigilance ... météo quant au maintien des 6 postes de Briançon dont il convient d'assurer la pérennité y compris dans le cadre des départs à la retraite.



Groupe Radical, républicain, démocrate et progressiste
M. JOËL GIRAUD

Spécial montagne

Loi Montagne acte II : Le calendrier s'accélère.

C'est au fort des Rousses (Jura), cadre idéal pour parler de l'Acte II de la loi Montagne, exemple de reconversion et d'innovation en montagne mais aussi de valorisation d'une filière agro-alimentaire avec ses caves de Comté, que s'est réunie la Commission Permanente du Conseil National de la Montagne, consacrée à la préparation de ce texte, sous la présidence de Joël Giraud. La réunion s'est ouverte sur le projet d'ordonnance sur la simplification de la procédure des Unités Touristiques Nouvelles qui a su faire l'unanimité contre lui. Tous ont rejeté ce texte tant sur la forme que sur le fond mais aussi sur la complexification qu'il apporte, tant en imposant des révisions lourdes des schémas de

cohérence territoriale que de volonté d'extension aux projets de réhabilitation. Les travaux sur ce sujet ont été renvoyés au projet de loi Montagne afin que d'éventuelles modifications, notamment sur les transports par câble comme élément de mobilité depuis les gares routières ou ferroviaires, facilitent sur certains points une procédure qui donne satisfaction dans l'ensemble. Sur la question des offices de tourisme des stations classées qui pourraient ne pas être obligatoirement de compétence intercommunale, une demande d'instruction aux préfets va être faite pour surseoir aux transferts, dans l'attente de l'Acte II de la loi Montagne.

Mais ce qui ressort de cette réunion est l'accélération du calendrier de l'Acte II de la loi Montagne impulsée par le nouveau ministre de



l'Aménagement du Territoire, Jean-Michel Baylet.

C'est donc en ce sens que les quatre groupes de travail formés à l'issue du Conseil National tenu en septembre 2015 à Chamonix ont présenté leurs conclusions sur les défis de la vie quotidienne, l'emploi et le dynamisme économique, les défis du changement climatique et de la transition écologique, sans oublier de conforter les institutions spécifiques, ce dont le « couac » sur la réforme des unités touristiques nouvelles a démontré l'urgence. Le texte sera prêt pour septembre.

Loi travail : le Gouvernement inclut dans le texte définitif de nombreux amendements radicaux de gauche dont plusieurs de Joël Giraud sur les saisonniers, le transfert ferroviaire et le handicap.

La particularité d'un texte adopté suivant la procédure de l'article 49-3 est que le texte soumis à censure est arrêté par le Gouvernement de manière unilatérale d'où l'importance des négociations préalables.

Le texte publié reprend les amendements déposés par Joël Giraud et Dominique Orliac (PRG Lot) prévoyant que l'ordre des départs pour les congés payés prendra

dorénavant en compte la présence au foyer d'un enfant ou adulte handicapé ou d'une personne en perte d'autonomie. Les personnes concernées auront aussi une dérogation pour cumuler plus de 24 jours consécutifs de congés payés.

Côté saisonniers Joël Giraud associé dans cette démarche à Bernadette Laclais (PS Savoie) a obtenu que les saisonniers en CDD renouvelable puissent bénéficier du même régime que les CDI quant aux périodes de professionnalisation. Concernant la prime de précarité pour les CDD saisonniers la loi va imposer sous un an un bilan des négociations sur les modalités de compensation

financière versée aux salariés en cas de non reconduction du contrat de travail, afin de faire pression en faveur de la généralisation des CDD reconductibles automatiquement d'une année sur l'autre. Dans la même logique les deux députés ont obtenu que les contrats intermittents qui sont des CDI avec alternance de périodes travaillées et non travaillées, soient expérimentés même en l'absence d'accord de branche ou d'entreprise pour pourvoir des exemples saisonniers.

Le combat de Joël Giraud contre les entreprises pratiquant le dumping social et technique sur des travaux ferroviaires aboutit dans ce texte puisque les personnels exerçant les tâches de sécurité ferroviaire seront soumis à une vérification de leur aptitude.

Le Premier Ministre s'est engagé sur l'insistance de Joël Giraud et Sylvia Pinel, ancienne ministre du Tourisme, pour que les salariés des régies de remontées mécaniques puissent être placés au chômage partiel quand leur employeur a adhéré au régime d'assurance chômage, ce qui débloquerait des situations très difficiles dans les petites stations déjà fragilisées par les aléas climatiques.

En direct de ...



Une journée très particulière ...

Jeudi 10 mars, carton plein pour le groupe Radical Républicain Démocrate Progressiste (RRDP) à majorité radical de gauche qui parvient à faire voter en une journée 4 lois à l'unanimité, dont deux du député des Hautes-Alpes Joël Giraud, une première à l'Assemblée Nationale !

Le matin, les radicaux de gauche ont obtenu à l'unanimité de l'Assemblée Nationale, une réforme de la prescription pénale un texte d'Alain Tourret (PRG Calvados) défendu en discussion générale par Joël Giraud. Aujourd'hui, la prescription en matière pénale est devenue un maquis incompréhensible, avec des délais aussi divers que méconnus suivant les infractions, tant en matière de prescription de l'action publique que de prescription de la peine, après le prononcé de la sanction.

Trop souvent, en particulier en matière de délinquance financière, l'on a écouté qu'il était impossible de poursuivre car les délais étaient dépassés.



Ces situations, incompréhensibles ont amené la Cour de Cassation à se prononcer quelques fois «contra legem» (contre la loi) en cas de manœuvre de dissimulation. Le nouveau texte, tout en simplifiant le système pour éviter les « bavures », met un terme à la confusion sur le point de départ de l'action pénale en le retardant au jour de la révélation des faits. Joël Giraud a rappelé la frustration que pouvait ressentir l'enquêteur qu'il était (dans le service anti-blanchiment de capitaux de Bercy), quand l'enquête révélait des faits prescrits.

Devant les blocages constatés au Sénat, ses dispositions principales ont été intégrées à la loi sur la Justice du XXI^e siècle.



«Après avoir été la loi de l'Empereur, il devient la loi de la République.»

Alain Tourret

Ce fut ensuite l'adoption de la proposition de loi du député des Hautes-Alpes, relative à la rémunération du capital des sociétés coopératives qu'attendait le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Ce texte vise à redéfinir le calcul de la rémunération des parts sociales des sociétaires permettant avant tout de

stabiliser le capital des coopératives, ainsi que de soutenir l'activité et le développement des coopératives de France.

N'ayant pas trouvé de groupe pour porter ces dispositions au Sénat, Joël Giraud les a fait intégrer dans la loi Sapin 2.

Joël Giraud a dans la foulée fait voter l'après-midi, à l'unanimité, un texte de son collègue RDSE (Rassemblement Démocratique et Social Européen) du Sénat Pierre-Yves Collombat, sénateur du Var, redonnant aux départements la compétence de prévention des risques d'incendie, que tout le sud du pays prônait ainsi que tous les groupes politiques. La mesure a pu s'appliquer immédiatement car elle avait été déjà votée au Sénat, ce qui a été une bonne chose pour préparer la campagne de prévention suffisamment tôt pour protéger les forêts méditerranéennes cet été.

Puis, Dominique Orliac (PRG Lot) a fait traduire en droit français la directive du Conseil Européen de 1992, interdisant le licenciement de la salariée enceinte jusqu'au terme du congé de maternité, où il a fallu argumenter fortement pour que le groupe des députés Les Républicains rejoigne cette position des radicaux de gauche, plébiscitée par les écologistes, le front de gauche, le groupe socialiste et le groupe UDI. Là aussi, cette disposition a été intégrée dans la Loi Travail.

«...l'examen des textes proposés, qui ont tous été votés à l'unanimité, a montré que la recherche du consensus et la pratique du compromis ne sont pas forcément des gros mots. Il arrive que, dans la vie politique française, il y ait en la matière quelques éclaircies, que nous souhaiterions plus nombreuses»
Joël Giraud



« Monsieur le rapporteur, cher Joël – l'homme du jour ! » (Yves Favennec- Mayenne - UDI)

... l'Assemblée Nationale

Les députés ont garanti jeudi 16 juin l'accès de tous les enfants à la cantine dans le primaire lorsque celle-ci existe, lors de l'examen en commission du projet de loi "égalité et citoyenneté", reprenant ainsi une proposition de loi des radicaux de gauche.

Les députés ont adopté, avec le soutien du Gouvernement, un amendement du député radical de gauche Roger-Gérard Schwartzberg qui reprend sa proposition de loi visant à garantir le droit d'accès à la restauration scolaire. Celle-ci avait été adoptée à l'Assemblée en mars 2015, mais avait été retoquée au Sénat en

décembre. L'amendement stipule, comme le faisait la proposition de loi, que "l'inscription à la cantine des écoles primaires, lorsque ce service existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés. Il ne peut être établi aucune discrimination selon leur situation ou celle de leur famille". L'exposé des motifs de l'amendement souligne que "dans les années récentes, plusieurs communes ont refusé le droit d'accès aux cantines scolaires aux élèves dont au moins l'un des parents n'exerçait pas d'activité professionnelle. En estimant que celui-ci pouvait prendre en charge le repas de midi de son ou de ses enfants".



Cela "revient à discriminer, voire à stigmatiser des familles déjà en difficulté", notent les signataires de l'amendement, estimant qu'on ne peut admettre une discrimination, fondée sur la situation des enfants et celle de leur famille, qui séparerait les élèves les uns des autres au moment des repas et qui mettrait à l'écart les plus défavorisés". Joël Giraud et ses collègues soulignent en outre que "la justice administrative a toujours condamné ces non-admissions irrégulières" et qu'il "importait de légiférer, d'inscrire explicitement dans la loi ces principes posés par le juge, pour assurer très nettement leur caractère obligatoire".

Modification des règles pour l'élection présidentielle.

Joël Giraud et ses collègues ont rejeté la proposition de loi socialiste modifiant les règles de l'élection présidentielle à un an de celle-ci en dénonçant « une proposition de loi qui, en brimant les minorités, bride et abîme la République ». Comme il s'agit d'une loi organique où seuls

comptent les votes « pour », la moitié des députés radicaux a choisi l'abstention, l'autre moitié, dont Joël Giraud, pour marquer un désaccord profond, s'est exprimée contre. Ce texte a toutefois été adopté grâce au vote massif du groupe socialiste, rejoint par de nombreux députés Les Républicains.

« Cherche-t-on à tuer les petits partis pour vivre dans un monde de godillots ? »

« Les extrêmes ne reculent pas en faisant reculer la démocratie ». Joël Giraud



Le Projet de Loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale a été définitivement adopté le 19 mai.

Joël Giraud est favorable à ce texte mais le nouvel Article 18 bis qui rétablit l'autorisation de

sortie de territoire pose problème notamment sur des territoires transfrontaliers où des élèves doivent franchir une frontière pour leurs études. Comment faire lorsqu'un élève du lycée agricole de Chambéry domicilié à Briançon devra circuler puisque ce trajet impose deux passages de la frontière italienne ?

Comment faire lorsqu'un touriste accompagné de ses neveux prendra un TGV à Paris

pour aller faire du ski à Montgenèvre avec un billet combiné train + car alors qu'il ignore que la gare de correspondance est en Italie ?

Comment faire quand un skieur mineur victime d'un accident à Clavière en Italie est transporté à l'hôpital de Briançon en France ?

Comment faire aussi dans la situation actuelle où les liaisons Grenoble Briançon transitent par l'Italie avec la fermeture du tunnel du Chambon ?

Le député des Hautes-Alpes a demandé aux ministres de l'Intérieur et de la Justice que le décret pris en application de cette loi protège les territoires transfrontaliers de complications inextricables.

En direct de ...

Le décret sur la prestation de compensation du handicap et le cumul prime d'activité / allocation adulte handicapé seront opérationnels en septembre.

Depuis 2005, les personnes handicapées attendent un décret qui harmonise le montant de la prestation de compensation du handicap qui est versée actuellement par le département au bon vouloir de leur volonté politique ou de la faiblesse de leurs moyens, une situation inacceptable pour le député Joël Giraud.

La ministre en charge du Handicap a regretté que les précédents gouvernements aient laissé ce chantier en plan et, après les concertations avec les

nouveaux conseils départementaux elle sera en mesure en septembre de présenter un système équitable et cohérent.

Autre sujet d'importance pour le député PRG des Hautes-Alpes : le cumul permis entre allocation adulte handicapé et prime de précarité. Ceci sera effectif, là aussi en septembre et avec effet rétroactif car les simulateurs des caisses d'allocations familiales n'ont pas fonctionné à temps, ce qui est déplorable pour les personnes en situation de handicap. Mais il y aura régularisation. Sur la question plus large de cumul entre AAH et salaire plafonné à 800€/mois la ministre est en revanche restée muette ce que déplore Joël Giraud, car il estime qu'une personne en

situation de handicap qui occupe un emploi coûte bien moins cher qu'une personne placée en institution sans compter bien entendu, ce qui est non des moindres, la plus-value psychologique liée à l'estime de soi et le sentiment d'être utile que procure le travail (question du 30 mars).



Joël Giraud a interrogé le 22 mars la ministre de la Fonction Publique sur la mesure adoptée par le Gouvernement sur le dégel du point d'indice des fonctionnaires à hauteur de 1,2% en année pleine, précisant que cette hausse prend en compte les efforts faits par les fonctionnaires depuis plusieurs années.

Le député des Hautes-Alpes estime que cette mesure était nécessaire pour ces agents. Il constate au lendemain des attentats qui ont endeuillé notre



nation, et malheureusement d'autres, combien les services publics sont précieux et indispensables. Mais tout en reconnaissant que cet effort



non négligeable est une mesure de justice sociale, Joël Giraud a demandé à la ministre la stratégie qui sera adoptée par le Gouvernement pour concilier revalorisation et baisse des dotations des collectivités, sachant que cette hausse représente un coût conséquent pour les employeurs concernés et notamment les petites collectivités, en l'enjoignant à peser sur le débat actuel de la réforme de la DGF.

Annick Girardin a répondu que ce dégel est un geste fort d'attachement et de reconnaissance du travail des 5,5 millions de fonctionnaires auprès des français. Un cadre global pour valoriser les carrières et les rémunérations sera mis en place entre 2016 et 2020. Quant aux ressources des collectivités, les discussions sont engagées entre le ministère des Collectivités Locales et Matignon et le député-maire de L'Argentière-La Bessée espère, en faisant pression, faire entendre la cause des petites collectivités bien peu représentées dans les instances de discussion.

La mission sur la dotation de fonctionnement des communes dont fait partie Joël Giraud a rencontré le comité

des finances locales. Le député a demandé un verdissement de la DGF par une prise en compte du patrimoine naturel des communes qui offrent des aménités positives à la Nation

par les parcs nationaux, les zones Natura 2000 ... qu'il estime devoir faire l'objet d'une compensation financière. Il est également revenu sur l'aberration de la dotation de centralité qui, si elle était appliquée en l'état, favoriserait les communes qui ont des lits touristiques au détriment des bourgs centres qui ont eux les charges.

... l'Assemblée Nationale

Politique fiscale du Gouvernement
Joël Giraud demande davantage de simplification, de modernisation et d'harmonisation européenne et demande une vraie reconnaissance de la femme dans cette politique.

Mardi 26 avril la séance nocturne était consacrée à des questions sur la politique fiscale du Gouvernement. Le député des Hautes-Alpes a interpellé le secrétaire d'État chargé du Budget Christian Eckert sur trois points qui touchent de près chaque contribuable. En premier lieu, concernant l'imposition des revenus 2017, année de transition avant l'entrée en vigueur de la réforme de la retenue à la source, le 1er janvier 2018. Cette nouvelle mesure de simplification du système permettra un allègement considérable de la charge des ménages, renforcera l'efficacité de notre politique fiscale et atténuera les incertitudes qui minent

l'économie. Joël Giraud a demandé des précisions sur l'imposition des «revenus exceptionnels» de 2017 : outre les rentes en capital, qu'entend-on par « revenus exceptionnels », comment est évalué le regain d'activité attendu par cette réforme ? Sa deuxième question a porté sur la retenue à la source. Joël Giraud propose de « déconjugaliser » l'impôt sur le revenu, autrement dit de « l'individualiser », comme cela se pratique dans les 34 pays de l'OCDE à l'exception de la France, du Portugal et du Luxembourg, disposition qui garantirait la confidentialité des données fiscales des salariés vis-à-vis de leurs employeurs et favoriserait l'emploi des femmes, encore vécu comme un travail et un salaire d'appoint, ce qui n'est pas acceptable quant à la place de la femme dans une société moderne. Enfin, le député souhaite que la simplification sur la forme soit assortie d'une simplification sur le fond.

Pourquoi ne pas faire figurer sur la même ligne du bulletin de salaire, la CSG et l'impôt sur le revenu, ce qui éviterait aux non imposables d'avoir une ligne inutilement vierge sur leur fiche de paye. Joël Giraud souhaite donc qu'un débat sur le fond ait lieu au moment de la discussion du Projet de Loi de finances 2017. Rappelons que l'impôt sur le revenu mobilise plus de 20 000 agents avec 37 millions de déclarations et plus de 10 millions de relances annuelles : la modernisation et la simplification demandée par le Joël Giraud, de toute évidence, s'imposent !

En réponse, le secrétaire d'État a précisé que l'on entendait par «revenus exceptionnels» des ressources imposables par nature, comme les indemnités de départ en retraite ou de licenciement ou encore les rentes diverses. Sur la question de la « déconjugalisation » de l'impôt la réponse a été très claire : *«Ce n'est pas dans les intentions du Gouvernement»*. Le ministre n'est pas favorable à un droit d'option évoqué par certains. Cette possibilité existe dans les faits à titre exceptionnel et s'applique dans des cas rares. Cependant, le Gouvernement prévoit une option pour qu'avec un barème simplifié, il soit possible de donner au salaire le plus faible le droit d'option pour un taux individuel sur le prélèvement. Dans ce cas-là, le taux sur le deuxième membre du foyer fiscal serait relevé de façon à ce que l'impôt prélevé soit conforme au montant à prélever sur l'ensemble des salaires. Le Gouvernement y voit là une avancée significative dans la perception de l'impôt sur le deuxième salaire. Des amendements pour améliorer sur le fond ce nouveau dispositif pourront être déposés.

Joël Giraud à l'offensive sur le volet anti-corruption de la Loi Sapin.

Pendant 10 minutes à la tribune de l'Assemblée Nationale, Joël Giraud a rappelé la nécessité de la Loi Sapin 2 sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, car la France, même si elle a progressé depuis les lois de 2013 du Gouvernement Ayrault, plafonne toujours à la 23^{ème} place des classements internationaux en la matière, loin

derrière la Nouvelle-Zélande, l'Allemagne et toute l'Europe du Nord.

Les radicaux de gauche ont donc déposé beaucoup d'amendements pour assurer à la future agence française anti-corruption une autonomie et une meilleure imbrication avec la société civile notamment les associations agréées. Deux amendements défendus par Joël Giraud ont au demeurant été adoptés en séance publique s'ajoutant à l'engagement pris en commission par le ministre des Finances de trouver d'ici à

la loi de Finances en fin d'année une solution pour que les schémas d'optimisation fiscale des multinationales soient publiés. Mais l'intervention des radicaux via le député-maire de L'Argentière a aussi porté sur le reporting complet et public pour ces mêmes multinationales, le député préférant le texte offensif (et œcuménique) du Parlement Européen au texte français.

Sur les rémunérations indécentes Joël Giraud a promis des débats très vifs pour que les engagements soient tenus ainsi que sur le respect par les banques de la loi de régulation, peu assorti de sanctions à son goût.

Sur le volet économique, les radicaux ont déposé nombre d'amendements pour rééquilibrer les relations grande distribution/agriculteurs au profit de ces derniers et n'ont pas oublié l'artisanat où ils ont purement et simplement souhaité l'abrogation des dispositions qui selon le député *« aboutiraient à l'ubérisation de ce processus »*.

Du côté du...

Répondant à l'invitation du député Joël Giraud, le ministre de l'Aménagement du Territoire, Jean-Michel Baylet, est venu dans le Briançonnais le vendredi 13 mai.



La journée a commencé à Mizoën et à La Grave par une réunion bi-départementale Isère/Hautes-Alpes sur le nouveau tunnel du Chambon afin de rappeler l'engagement à hauteur de 9 millions d'euros de l'État sur ce chantier.



Le ministre a ensuite inauguré la nouvelle agence postale et le relais des services publics de La Grave ...



... puis, a participé symboliquement au Col du Lautaret, à une réunion sur la thématique des enjeux de l'acte II de la Loi Montagne.



La journée s'est achevée avec l'inauguration de l'hélistation de la Gendarmerie à Villard Saint-Pancrace et celle du Centre d'Incendie et de Secours les Écrins à Pelvoux.



... département

Les élus hauts-alpins ont reçu jeudi 9 juin le secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche pour une visite orientée vers la découverte du savoir-faire scientifique de notre département qui dans certains domaines est en pointe pour des recherches de haut niveau. La journée a commencé avec la visite de la Galerie de L'Alpe à Villar d'Arène dédiée à la recherche sur les

écosystèmes de montagne,



avant d'inaugurer la Maison de la Géologie et du Géoparc du Briançonnais à Puy-Saint



André, visitée chaque année par 150 lycées de toute la France.

La journée s'est clôturée avec l'inauguration de la Maison du Soleil à Saint-Véran, centre d'interprétation du Soleil, son fonctionnement, son influence et ses liens avec la santé, deuxième volet de la mise en valeur de l'observatoire du Pic de Châteaurenard.



Annick Girardin, la ministre de la Fonction Publique a visité les Hautes-Alpes les 20 et 21 juin. Deux jours auparavant elle a également voulu, à titre privé, séjourner dans le département accueillie par son ami Joël Giraud.

Le lundi 20 juin, elle a inauguré la maison de santé de Saint-Firmin en Valgaudemar.



A la mairie des Costes, elle a été le témoin de signature de convention entre l'agence territoriale IT05 et les mairies de L'Argentière-La Bessée, Puy Sanières, La Motte en Champsaur et Les Costes.



A Remollon, elle a participé à une table Ronde sur l'apprentissage...



... puis inauguré la nouvelle agence postale de Remollon.



Après une pause-déjeuner chez Apiland à Rousset, ...



... elle a salué les personnels de gendarmerie et les pompiers de la brigade nautique à Savines-Le lac,



avant de repartir à Guillestre inaugurer les travaux de rénovation de la maison de retraite Guil Ecrins et à Aiguilles-en Queyras pour visiter l'hôpital et rencontrer le personnel.



Mardi 21 juin, avant son retour sur Paris via Turin, elle a salué les personnels de la douane à La Vachette et de la police aux frontières à Montgenèvre.

En marge des visites officielles ... une balade sur les pas de Vauban à Mont-Dauphin et dans ceux des mineurs d'antan à l'Argentière.



Les crédits de la rocade de Gap et de l'aménagement des berges du Drac débloqués.

Le ministre des Transports a autorisé en janvier dernier l'engagement de 6,5 millions €

sur ces deux opérations. Joël Giraud, était intervenu à plusieurs reprises auprès de Ségolène Royal pour que ces deux chantiers prioritaires pour les Hautes-Alpes puissent démarrer au plus vite. Son ministre délégué aux Transports, Alain Vidalies a

signé les autorisations d'engagement à la fois pour la rocade de Gap (3,724 millions €) et l'aménagement des berges du Drac sur la RN 85 (2,8 millions €), deux chantiers avec des cofinancements de la Région et du Département. Cette signature inclut aussi le déblocage des crédits d'aménagement du carrefour de Tallard sur la RN 85 et de la réfection du Pont des Rouyes sur la RN94 à L'Argentière.



Le 29 mars, lors d'une séance de questions sur le financement des infrastructures de transports, Joël Giraud a rappelé que les Alpes du Sud ne devaient pas être le dindon de la farce du Lyon-Turin et interpellé le ministre des Transports sur le sujet de la desserte de trois vallées alpines : la Haute-Maurienne (Savoie), le Briançonnais (Hautes-Alpes) et la Haute-Vallée de Suse (Italie) lorsque le Lyon-Turin ne desservira plus les gares de Modane (73) et Oulx (Italie). Joël Giraud a demandé que l'on anticipe avec des TGV neige transfrontaliers Paris-Modane-Oulx mais aussi des dessertes quotidiennes quittant la ligne à grande vitesse à Saint-Jean de

Maurienne pour desservir la ligne classique du tunnel du Mont Cenis et donc Saint Jean de Maurienne - Modane - Bardonecchia et Oulx.

Même si pour le ministre Alain Vidalies, c'est une situation qu'il faudra voir dans 10 ans, Joël Giraud a insisté sur l'urgence car la desserte transfrontalière impose des TGV «bicourant» (France et Italie n'utilisent pas la même puissance électrique) donc il faut construire et acheter des rames et cela ne se fait pas la veille. Au moment où le financement de l'infrastructure est envisagé par un surpéage pour les poids lourds en régions Rhône-Alpes et PACA, Joël Giraud imagine mal que PACA paye et

qu'une partie de son territoire ne soit plus desservie. *« Maintenir le train de nuit Paris-Briançon était un combat nécessaire mais il faut aujourd'hui garder une gare TGV à Oulx ».*

Le député qui est parvenu à maintenir le train de nuit Paris-Briançon enfourche donc un nouveau cheval de bataille, celui de conserver à Oulx une desserte TGV et, avant de penser au tunnel ferroviaire sous le Montgenèvre, pour lui, *« conserver une desserte TGV sur le versant italien doit être le combat prioritaire et commun pour la Savoie, les Hautes-Alpes et la province de Turin. »*

Depuis, Joël Giraud et Gérard Fromm, maire de Briançon, ont rencontré les responsables du projet Lyon Turin lundi 13 juin au siège de Lyon Turin ferroviaire, notamment Mario Virano directeur général du projet qui entre dans sa phase active. La nouvelle gare de Susa Internazionale sera l'arrêt de 10 TGV internationaux renforcés par 8 TGV neige les week-ends d'hiver. Les élus haut-alpins ont proposé que cette desserte soit complétée par des trains Susa-Oulx-Bardonecchia. Ainsi, en 2029 Susa-TGV sera à 3h de Paris, 1h10 de Lyon et de Milan mais aussi à 5h de Londres, 4h de Bruxelles, 2h10 de Marseille et 4h20 de Rome et Barcelone.

Enfin, Mario Virano tiendra à l'automne une réunion dans le Briançonnais *« afin de finaliser le projet Lyon-Turin en l'adaptant à la desserte du territoire transfrontalier mais aussi pour expliquer au grand public l'avancement du projet Lyon-Turin ».*



Dans le cadre du Parlement des Enfants, l'école de Ceillac a reçu vendredi 18 mars le député Joël Giraud.

L'instituteur et les enfants, graphiques à l'appui sur l'évolution de l'enneigement et de la pluviométrie de leur commune, ont décidé de proposer un texte très documenté pour que le réchauffement climatique soit diminué, voire enrayeré et ont posé de nombreuses questions sur ses fonctions au député maire de L'Argentière.



Votre député
à votre
service

Permanence Parlementaire de Joël Giraud

Député des Hautes-Alpes

10 avenue de Vallouise - 05120 - L'Argentière-La Bessée

tél : 04.92.21.33.81 - fax : 04.92.21.43.73

jgiraud@assemblee-nationale.fr - http://jgiraud.tyepad.fr/jol_giraud/

